



# Bulletin d'information de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes du GRAND-EST

**Masseurs Kinésithérapeutes**  
Grand Est

## URPS

### Masseurs-Kinésithérapeutes

153, rue André Bisiaux

54 320 MAXEVILLE

secretariat@urpsmk.fr

recueil@urpsmk.fr

**www.urpsmk.fr**



[www.facebook.com/URPSMKGE/](https://www.facebook.com/URPSMKGE/)

Nous vous informons de la création d'un nouveau moyen de communication pour notre URPS avec le lancement d'un compte Facebook accessible à l'adresse suivante :

<https://facebook.com/URPSMKGE/> ou en saisissant dans la barre de recherche de votre FB : « URPSMKGE » ou « URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand-Est ».

Ce moyen de communication vient s'ajouter à notre ligne téléphonique, au site internet, et à notre adresse e-mail, afin de vous permettre d'entrer en contact avec nous et de vous tenir informé de notre actualité. N'hésitez pas à vous inscrire sur notre page Facebook !



## DANS CE BULLETIN :

- Le mot du Secrétaire Général.....P. 2
- DMP, Journée scientifique, Burn-out.....P. 3
- APA .....P. 4 - 5
- Projet Citique, Réunions jeunes installés .....P. 6
- ROR .....P. 7
- Différences entre Urps-Ordre-Syndicat.....P. 8
- Rapport annuel 2017 .....P. 9

Chers consœurs et confrères,

Mise en place en Janvier 2016 votre URPS arrive déjà à mi-mandat et nous n'avons pas chômé tout comme nous continuons à œuvrer pour le bien de notre profession. Nous nous efforçons de vous tenir régulièrement informés via notre site, notre compte Facebook, notre bulletin d'information mensuel ainsi que notre bulletin d'information papier qui relate nos actions passées et à venir. Après une participation active à l'ensemble des commissions d'élaboration du Projet Régional de Santé 2018-2027 qui est maintenant au Ministère pour une mise en application en juillet 2018, nous nous attaquons aux dossiers suivants :

- **Le futur zonage de notre profession suite à la signature de l'avenant 5-**  
Après concertation avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie il revient à l'URPS, seul interlocuteur auprès de l'ARS, de rechercher la meilleure application sur le terrain de ce dispositif réglementaire.
- **Mise en place du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) déjà connu**  
dans le milieu hospitalier et destiné à s'ouvrir au monde libéral, les URPS Kiné sont les premières à mettre en place ce répertoire qui sera accessible à tous les professionnels de santé et aux établissements de soins.  
Ce répertoire permettra de vous faire connaître et d'indiquer vos spécificités de soins (vestibulaire, Urogynéco, Pédiatriques, domicile...) Nous vous incitons vivement à y participer dès notre sollicitation.
- **Sport Santé Bien-être**  
Nous continuons ardemment à défendre la place primordiale du Masséur Kinésithérapeute dans le Sport Santé.  
Etablissement d'un premier bilan par le MK et suivi par le MK de tout patient en ALD durant son activité sportive même sous la conduite d'un éducateur sportif.
- **Continuité de KinéGarde.**  
Le plan de KinéGarde, garde respiratoire pédiatrique, est une réussite permettant bien d'évitements d'hospitalisations, désencombrant par ce biais les urgences.  
Il est primordial que l'ARS reconnaisse notre utilité dans ce domaine et continue à nous soutenir.

Nos autres actions :

- Campagnes « Réussir son installation en libéral » en collaboration avec l'ARS, la Caisse de Maladie et notre Ordre.
- Travail avec les URPS des autres professions de santé. Présentation interprofessionnelle sur le thème « Je veille sur ma santé, je mets mes écrans en veille ! » qui fut un succès.

Prochain thème en préparation, le burnout.

- Édition d'une plaquette sur les différences entre URPS, Ordre et syndicat.
- Participation à des Salons comme le Salon Cité Santé à Nancy en collaboration avec l'URPS Infirmier et l'IFMK de Nancy.

\*Participation aux journées de Recherche en Kinésithérapie de l'IFMK Nancy et remise de prix du meilleur mémoire.

\*Participation aux premières rencontres nationales des URPS-MK. Mise en commun de nos travaux, mutualisation afin de les porter au National (HAS et Collège de la Masso-Kinésithérapie) afin d'en obtenir une reconnaissance nationale conformément aux ouvertures de l'Avenant...

Vous souhaitant une agréable lecture de notre bulletin d'information, tout en sollicitant votre adresse courriel nous permettant de pouvoir mieux communiquer, je vous prie d'agréer mes bien confraternelles salutations.

Gérard Thomas  
Président de l'URPS-MK Grand Est

# DÉTERMINATION ET EFFICACITÉ DE VOTRE REPRÉSENTATION FACE À L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Après la mise en place de l'Union Régionale des professions de Santé, collège Masso-Kinésithérapique en 2016 dans sa version Grand-Est,

Après une année 2017 de participation active de représentation au sein des instances régionales et locales,

Pour l'année 2018, vos élus à l'URPS MK Grand-Est ont décidé, pour des raisons d'efficacité et afin de ne pas s'éparpiller, d'orienter leur travail vers trois pôles d'activité :

- L'Activité Physique Adaptée (**A.P.A.**)
- Le **Zonage**, c'est-à-dire l'étude de l'implantation des Masseurs-Kinésithérapeutes dans la région afin de déterminer les secteurs nécessaires ou non.
- Le **R.O.R**, annuaire des professionnels libéraux pour les professions de Santé ; dans notre région Grand-Est, notre profession est la première à mettre en place cet annuaire.

Ainsi ces trois items rentrent dans le cadre des missions de notre représentation : l'analyse des besoins de santé et l'offre de soins, l'organisation de l'exercice professionnel et la mise en œuvre du développement professionnel continu.

*Hubert JUPIN, Secrétaire*



*Président, Vice-président, Secrétaire*

## Soirée écran



En collaboration avec les autres URPS du Grand-Est (Infirmiers, Podologues, Orthophonistes, Orthoptistes et Pharmaciens) nous avons réalisé une série de présentations à Nancy, Strasbourg, Reims et Metz sur les écrans et leurs risques (addictions, postures...).

Ces soirées d'informations ayant recueillies un grand succès et de très bons retours, nous vous informons que de nouvelles soirées de présentations inter professionnelles auront lieu prochainement. Le thème retenu sera cette fois-ci le burn-out.

*Ludovic Braye, Vice-président*



**Salon Cité Santé 2018 à Nancy**

L'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes présente au salon Cité Santé 2018 à Nancy.

Ce salon était ouvert à tous et rassemblait décideurs et payeurs, patients usagers, médecins et personnels soignants, chercheurs innovants.

La révolution numérique en santé, les progrès, la place de l'humain face aux nouvelles technologies. Deux journées riches en rencontres et contacts.

## Le dossier médical partagé (DMP)

Le Plan Santé présenté en octobre 2017 par le gouvernement prévoit entre autres la généralisation du Dossier Médical partagé. Le DMP est une messagerie sécurisée qui fait suite au Carnet de Santé.

Depuis le premier janvier 2017 le DMP est devenu le carnet de santé informatisé du patient agissant comme un outil de communication entre les professionnels de santé et le patient, celui-ci sera bientôt rejoint par le DP (dossier pharmaceutique).

Le dossier médical du patient appartient au patient et ne peut pas être ouvert sans son consentement.

L'ouverture du DMP se fait auprès de l'accueil des Caisses de Maladie ou sur le site « mon-dmp.fr ».

Ce dispositif permet d'alléger le travail du praticien qui n'aura plus qu'à l'alimenter tout en connaissant le passé médical du patient. Le professionnel pourra consulter le dossier avec sa carte CPS et il faut inciter le patient à ouvrir son DMP.

Un document très simple à donner au patient sera mis à notre disposition.

Si le patient ouvre son DMP via les accueils en caisse un autocollant est opposé sur sa carte vitale afin d'en avertir les professionnels de santé.

Une grande campagne d'information sera lancée en ce sens à l'automne 2018.

*Gérard Thomas, Président*

## Journée scientifique Nancy

La 4<sup>e</sup> journée de recherche en kinésithérapie aura lieu le vendredi 15 juin 2018, à l'IFMK de Nancy.

Cette nouvelle édition verra son format changer, en ce qui concerne les présentations des mémoires étudiants de l'année scolaire en cours. En effet, suite à notre réforme et le passage à quatre années d'études au lieu de trois, il n'y aura pas de nouveaux diplômés en France cette année, donc pas de mémoires à présenter par les étudiants.

Le temps imparti les années précédentes aux présentations de mémoires sera confié cette année à différentes interventions qui vont apporter leur présentation et analyses sur des thématiques liées à notre profession.

L'URPS des Masseurs Kinésithérapeutes du grand-est sera présente lors de cette journée scientifique, et remettra un prix pour les trois meilleurs mémoires étudiants ayant été réalisés l'an dernier.



L'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes du Grand-Est sera présente lors de cette journée scientifique, et remettra un prix pour les trois meilleurs mémoires étudiants ayant été réalisés l'an dernier.

IFMK, 57 bis rue de Nabécor 54000 NANCY – Tél. : 03 83 57 83 33.  
Pour plus d'informations : [contact@kine-nancy.eu](mailto:contact@kine-nancy.eu)

*Ludovic Braye, Vice-Président*

## Le Burn-out, c'est le monde du travail qui est malade

Le burn-out est partout, on en parle de plus en plus.

Surcharge de travail, stress, la relation avec des patients de plus en plus exigeants, le temps passé sur les dossiers au lieu de pouvoir le consacrer aux soins...

Par ordre d'importance : le « travail empêché » (impression de mal faire son travail), la frustration, la charge de travail perçue et la relation aux patients avec le rôle particulier de la fatigue compassionnelle.

Chaque profession a ses propres stressseurs auxquels il faut ajouter des facteurs individuels et environnementaux.

Il est parlé de « triple peine » pour le soignant vis à vis de lui-même (sentiment de culpabilité), vis-à-vis de ses pairs (il se sent délégitimé) et vis-à-vis des patients (il est perturbé, fragilisé).

Résultat, il a du mal à exercer son métier, le risque d'erreur augmente, il a des difficultés relationnelles croissantes y compris dans sa vie privée avec un repli sur soi.

C'est un cercle vicieux qui présente des risques pour tout le monde, d'où l'importance de réorganiser la charge de travail du soignant concerné dans les heures et les jours qui suivent la survenue d'un événement indésirable grave. Sans oublier un accompagnement et un suivi du soignant ce qui n'est pas facile pour de multiples raisons. Il attend le dernier moment pour demander de l'aide, il n'a aucune envie d'être vu par un patient dans un établissement de soins ou chez un médecin, il a peur du « qu'en dira-t-on » et il ne peut pas se permettre (financièrement) d'abandonner son cabinet durant des semaines...

Consciente de tous ces problèmes, notre URPS a décidé de porter ce dossier avec l'ensemble des URPS du Grand Est.

Nous en ferons une proposition de soutien et d'entraide que nous vous présenterons lors de soirées sur le Grand Est comme notre dernier dossier sur les écrans qui avait remporté un vif succès.

*Gérard Thomas, Président*

# ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Nouvelle venue au sein du parcours de soin des patients atteints de maladie chronique et en affection longue durée (ALD), l'activité physique adaptée sur prescription a été avalisée par le décret N° 2016-1990 du 30 décembre 2016 puis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Il s'agit d'un virage rentrant dans le cadre de la prévention. Il s'agit de permettre aux patients d'être actif ou plus actif en retrouvant le chemin de l'exercice physique en dehors des cas dits sévères.

Nous devons absolument être présents sur ce créneau.

Il ne faut pas laisser le train passer comme ce fut le cas pour le massage, l'ostéopathie et autres méthodes et techniques...

**Chaque Masseur Kinésithérapeute doit s'approprier ce « nouvelle venue ».**

Un diplôme universitaire a été mis en place en collaboration avec l'université de Lorraine et la faculté de médecine dès l'année universitaire 2017-2018.

Dans ce parcours, notre profession peut être présente dès le bilan avant toute prescription médicale, puis après la prescription de non contre-indication du médecin traitant et enfin pour l'élaboration d'un programme et sa réalisation.

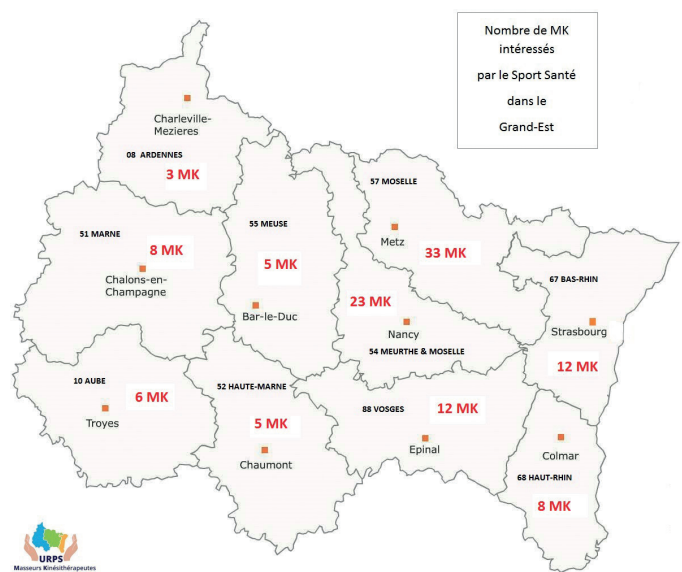
D'autres professions sont déjà très investies, les enseignants-APA, les coaches ou éducateurs sportifs... Alors...

**Investissez-vous, et vous serez gagnant.**

*Hubert JUPIN, Secrétaire*

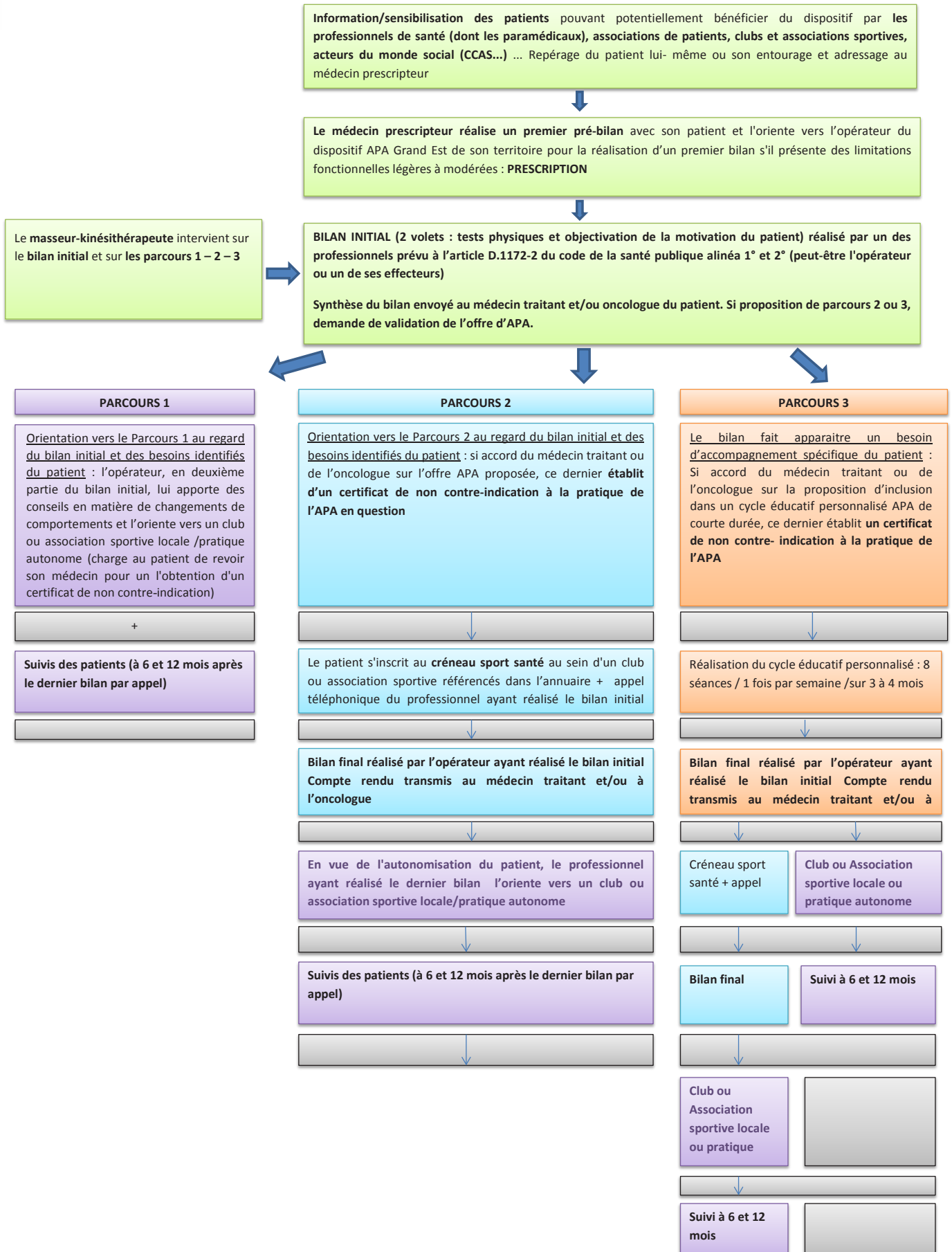
## GROUPES DE TRAVAIL APA

- 1 : Élaboration de la Charte qualité régionale.
- 2 : Élaboration des outils de prise en charge du patient et de suivi (questionnaire de recensement, trame des bilans initial et final, fiches de liaison, modalités de suivi, etc.)
- 3 : Définition de l'accompagnement spécifique.
- 4 : Stratégie et plan de communication.
- 5 : Élaboration d'un outil de coordination informatisé.
- 6 : Évaluation du dispositif.



Questionnaire destiné à tous les MK intéressés par le Sport Santé : <http://www.hygiee.info/index.php?sid=19396&lang=fr> et à retrouver sur le site de l'URPS MK dans l'onglet « Sport santé »

# ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE APA, LES 3 PARCOURS :



# COMPOSITION DE L'URPS MK GRAND-EST

## Vos élus et vos contacts par département



### BUREAU

Président :	Gérard THOMAS
Vice-Président :	Ludovic BRAYE
Secrétaire général :	Hubert JUPIN
Secrétaire Adjoint :	Guillaume BRAVO
Trésorier :	Arnaud SACHOT
Trésorier Adjoint :	Frédéric LECOMTE

### KINEGARDE

Présidente :	Corinne FRICHE
--------------	----------------

### CONSEILLERS

Cyrille ANTOINE
Céline CHEBAL-RAIZER
Arnaud DEGRITOT
Julien DESSAGNES
Christophe FLORIOT
Philippe LAFLEUR
Sébastien LE COSSEC
Benoît LOUX
François-Régis VERNEL
François-Adrien MUTEL
Jacques VALENTINY



## PROJET CITIQUE, MALADIE DE LYME.

Lors de notre présence au Salon Cité Santé nous avons été abordés par l'Association CITIQUE.

En participant au projet Citique vous aidez la recherche à mieux comprendre l'écologie des tiques et les maladies qu'elles transmettent en :

- Signalant vos piqûres (humains, animaux sauvages ou domestiques) depuis l'application « signalement tique » ou sur le site internet [www.citique.fr/signaler](http://www.citique.fr/signaler).
- Envoyant la tique au laboratoire à l'adresse :

Laboratoire Tous Chercheurs. Centre INRA Grand Est 54280 Champenoux.

- En parlant autour de vous à chaque occasion.

La borréliose de Lyme est très présente sur le Grand Est et plus fortement en Alsace et dans les Vosges, le nombre de cas en Alsace est deux fois plus important qu'au niveau national et un bûcheron en meurt tous les six mois. La borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique.

Cette maladie n'est pas contagieuse mais s'il apparaît dans les trois à trente jours après la piqûre une plaque rouge qui s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre et disparaît en quelques semaines il faut consulter un médecin surtout en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

En l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer d'où la nécessité de l'intervention d'un Kinésithérapeute.

Les personnes les plus exposées sont les bûcherons, garde-chasse... mais également les randonneurs, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons... et la période de risque maximal se situe en Avril et Novembre

Votre URPS s'engage dans cette action et vous incite à vous rapprocher en cas de besoin du projet citique ou de consulter notre secrétariat.

*Gérard Thomas, Président*

## RÉUNIONS DES JEUNES INSTALLÉS

Nées d'une initiative multipartite (URPS, ARS, CPAM et Ordre) fin 2017, des réunions sur le parcours d'installation des Masseurs-Kinésithérapeutes nouvellement diplômés ont commencé à avoir lieu.

La première a eu lieu à Strasbourg le 16 novembre 2017, et la seconde plus récemment à Mulhouse, le 21 mars 2018. Ces réunions ont pour but d'informer nos nouveaux confrères sur différents thèmes : l'actualité de l'assurance maladie, les cotations (intervention de médecins conseil), la formation professionnelle (DPC, FIFPL), la comptabilité en libéral, les affichages obligatoires en cabinet, les normes d'accessibilité...

Nous vous informons que la prochaine date retenue sera le mardi 9 octobre 2018 à Strasbourg.

# INTÉGRATION DES KINÉSITHÉRAPEUTES DANS LE ROR.



Le **ROR** = Répertoire Opérationnel des Ressources.  
Annuaire professionnel au service des professionnels de santé

## Qu'est-ce que le R.O.R. ?

Il s'agit d'une plateforme numérique qui aide les professionnels de santé et les structures médicales à améliorer l'orientation des patients et des usagers

## Qui remplit les données ?

Chaque MK remplira les données qu'il veut y intégrer, ses spécificités selon différents items, ses heures d'ouverture...  
Il disposera d'un accès sécurisé (connexion via CPS ou identifiant/mot de passe).

## Quand sera-t-il opérationnel ?

Actuellement des essais sont en cours de validation. Septembre, octobre 2018 si aucun problème ne se pose.

## Qui est responsable des données ?

Le professionnel est le responsable des données qu'il y intégrera, l'URPS MK est présente pour vous aider dans cette démarche.

## Quelles données seront disponibles ?

Une quarantaine d'items devront vous aider à renseigner vos spécificités.

En voici quelques exemples :

1	Rééducation abdominale <i>post partum</i>	10	Rééducation des troubles de la déglutition
2	Rééducation abdominale préopératoire et post opératoire	11	Éducation thérapeutique
3	Rééducation de l'amputé	12	Rééducation de la personne âgée et ou en perte d'autonomie
4	Rééducation en cancérologie	13	Évaluation de la personne âgée
5	Traitement des lymphœdèmes	14	Bilan Activité Physique adaptée (APA)
6	Réhabilitation cardio respiratoire	15	Rééducation maxillo-faciale
7	Aérosolthérapie	16	Rééducation de la main
8	Rééducation des brûlés	17	Confection d'orthèse
9	Rééducation des cicatrices	18	Rééducation orthopédique membre supérieur etc.

### 1. REPÉRER

Chaque professionnel ou établissement de santé pourra utiliser le ROR pour trouver le kinésithérapeute adapté à son patient (infos pratiques, géographiques, horaires...)

### 2. CIBLER

Besoin d'un kinésithérapeute pratiquant la rééducation respiratoire infantile à domicile ?  
2 clics et c'est trouvé !

### 3. ADRESSER

Avec le ROR, le patient ne connaît pas de rupture dans son parcours de santé et il est orienté vers une offre de soins en kinésithérapie adaptée à ses besoins.

# ORGANISMES PROFESSIONNELS DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

## URPS • MK • ORDRE • SYNDICATS

### QUELLES DIFFÉRENCES ?



Masseurs Kinésithérapeutes  
Grand Est

	Union Régionale des Professionnels de Santé des Masseurs-Kinésithérapeutes	Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes	Syndicats nationaux de kinésithérapeutes FFMKR, UNSMKL, Alizé
Définitions	Association représentant les kinésithérapeutes libéraux conventionnés à l'échelle régionale.	Organisme regroupant l'ensemble des membres d'une même profession, qui assure sa régulation.	Groupe constitué pour la défense des intérêts des kinésithérapeutes libéraux
Missions	Participe à l'élaboration du projet régional de santé avec l'ARS. Contribue à l'organisation de l'offre de soins. Favorise le développement des nouveaux modes d'exercice, du DPC et des outils de communication.	Assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession de Masseur-kinésithérapeute.	Négociation conventionnelle et gestion des litiges avec les Caisses de Sécurité Sociale.
Interlocuteurs	ARS et ses composantes territoriales, Préfectures, Conseils départementaux et régionaux, autres URPS de la région, associations de patients...	CNOMK : Ministère de la Santé. CROMK : ARS, URPS, Préfecture. CDOMK : CPAM, usagers, MK.	CSP Nationale : CNAMTS CSP Régionale : CPAM, MGEN... CSP Départementale : CPAM, MSA...
Adhésions	<b>Obligatoire</b> Via URSSAF Cotisation déductible ligne 29 BY (2035 BNC)	<b>Obligatoire</b> Via CNOMK Cotisation déductible ligne 29 BY (2035 BNC)	<b>Facultative</b> Mais vivement conseillée ! Cotisation déductible ligne 29 BY (2035 BNC)

## DÉSERTS MÉDICAUX, ZONAGE, MSP ET AUTRES EXERCICES COORDONNÉS

Le Premier Ministre Edouard Philippe et la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn, ont présenté le 13 octobre 2017 un plan pour renforcer l'accès territorial aux soins.

Axé autour de quatre priorités et 20 mesures dont certaines figurent déjà dans le PLFSS 2018, il vise à « amplifier les mesures qui fonctionnent et lever méthodiquement les obstacles qui empêchent les acteurs de mettre en place des solutions sur le territoire » a résumé le Premier Ministre.

- Il s'agit tout d'abord de renforcer l'offre de soins sur notre région en revoyant le zonage selon les arrêtés de l'Avenant 5.

Le zonage des médecins étant maintenant bouclé, l'ARS travaille avec nous sur celui des autres professions médicales. Ce travail se fait de concert avec les commissions socio-professionnelles départementales, chargées de présenter un état des lieux sur chaque département (territoire de vie- santé, nombre de praticiens, âge des praticiens...)

La mise en place définitive sera issue d'une décision commune entre l'ARS et l'URPS en corrélation avec les directives nationales.

- La seconde priorité consiste à impulser une « révolution numérique » en prévoyant que la télémédecine soit inscrite dans le droit commun dès 2018. (Téléconsultation, télé-expertise, mais également généralisation du Dossier Médical Partagé).
- Il est également prévu d'améliorer l'organisation des professions de santé en s'appuyant essentiellement sur les

maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) avec comme objectif d'en doubler leur nombre d'ici 5 ans.

Le gouvernement entend ainsi développer les pratiques avancées pour que les professionnels puissent exercer au-delà de leur champ d'exercice initial en leur facilitant notamment l'accès à des formations.

Mais il faut aussi faire confiance aux acteurs de terrain pour trouver des solutions.

Le MSP coutant fort cher et ne fonctionnant pas toujours correctement Monsieur Christophe Lannelongue, Directeur Général de notre ARS, encourage les professionnels de santé à faire des propositions de travail en Interpro et de créer sur le terrain un cadre commun pour expérimenter de nouvelles organisations.

Il s'agirait de travailler tous ensemble sur un territoire de vie-santé sur des problématiques communes sans obligation de se regrouper dans les mêmes murs.

Une des propositions serait la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui sera soutenue financièrement dans son fonctionnement par l'ARS grâce à des mobilisations de crédit du Fond d'intervention régional (FIR).

Votre URPS vous remettra sur simple demande les modalités de mise en place de votre CPTS.

*Gérard Thomas, Président*



# RAPPORT ANNUEL 2017

Les masseurs-kinésithérapeutes libéraux sont représentés au sein de l'Union Régionale des Professionnels de santé du Grand-Est. (URPS MK)

Cette association a pour but la promotion de la profession de masseur-kinésithérapeute au sein du paysage de la santé. Elle accompagne les libéraux au quotidien.

L'URPS MK est une représentation des professionnels de santé libéraux. L'URPS Grand-Est est composée de 18 membres élus dont le siège est situé à Nancy.

Les différentes missions de l'URPS MK concernent :

- L'offre de soin défini dans le Projet Régional de Santé, (PRS) en relation avec l'ARS.
- La permanence des soins et leur continuité (Exemple : mise en place du réseau de gardes respiratoires).
- La promotion de la santé, l'éducation à la santé, l'éducation thérapeutique du patient
- La prévention, les activités physiques adaptées.
- La participation aux décisions des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP). L'aide à la constitution d'équipes de soins primaires (ESP).
- La mise en place du système de communication et d'informations partagées. (Zonage, Répertoire Opérationnel des Ressources ROR)
- L'aide à l'organisation de la formation continue. (DPC)

**Commission de contrôle : Article R 4031-40**

## Présentation de la commission de contrôle

L'URPS MK GRAND EST a mis en place une commission de contrôle depuis février 2016.

Celle-ci est composée des membres suivants pour l'année 2017 :

- Mme Céline CHEBAL-RAIZER
- Mme Corinne FRICHE
- M. Cyrille ANTOINE
- M. Philippe LAFLEUR
- M. Benoît LOUX

Cette commission s'est réunie le 20 avril 2017.

## Extrait du compte rendu de la commission de contrôle des comptes URPS MK Grand-Est.

Rappel des missions de la commission : selon l'Article R.4031-41 du décret n°2010-585 du 2 Juin 2010 relatif aux URPS : « ...les dispositions du chapitre II du titre Ier du livre VI du code de commerce relatives aux obligations en matière comptable des associations bénéficiant de subventions des autorités administratives sont applicables aux URPS .La commission procède à toute époque aux contrôles et investigations comptables et financières. Elle présente à l'assemblée ; lors de la séance annuelle consacrée à l'approbation des comptes, un rapport concernant la gestion de l'union et les comptes de l'exercice et comportant un état détaillé des recettes et de leur origine. »

## Remarques

Les bordereaux bancaires, les notes de frais de chaque membre, les factures ont été présentées par la secrétaire de l'URPS.

Les observations suivantes ont été notifiées :

- Il est demandé des notes de frais par mois afin de faciliter le travail de secrétariat et de comptabilité.
- Ces notes de frais sont accompagnées du compte rendu de la réunion et des justificatifs de dépense s'y rattachant (billets de train, parking, facture de repas ou d'hôtel).
- La commission de contrôle propose qu'une indemnisation supplémentaire de rédaction des CR soit créée.
- Elle suggère également que les comptes rendus, en raison de leur nombre important, soient envoyés par mail à tous les membres élus au fur et à mesure de leur rédaction et envoi au secrétariat, sans attendre la convocation au prochain conseil.

## Certification du budget 2016 :

La tenue de la comptabilité est confiée à la société comptable SOFILOR et sa vérification au cabinet VRM Expert, commissaire aux comptes.

Selon les dispositions à caractère financier, en son article R4031-39, aucun concours financier n'a été sollicité et donc ne peut remettre en cause l'indépendance nécessaire à l'accomplissement des missions de l'URPS MK GRAND EST.

L'expert-comptable fait un résumé du rapport du CAC :

Il souhaitait avoir un regard sur le fait que le solde des comptes des trois anciennes régions était bien à 0.

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. »

Dans le paragraphe « justification des appréciations » le CAC signale qu'il a pu regarder spécifiquement le transfert des fonds des 3 anciennes régions.

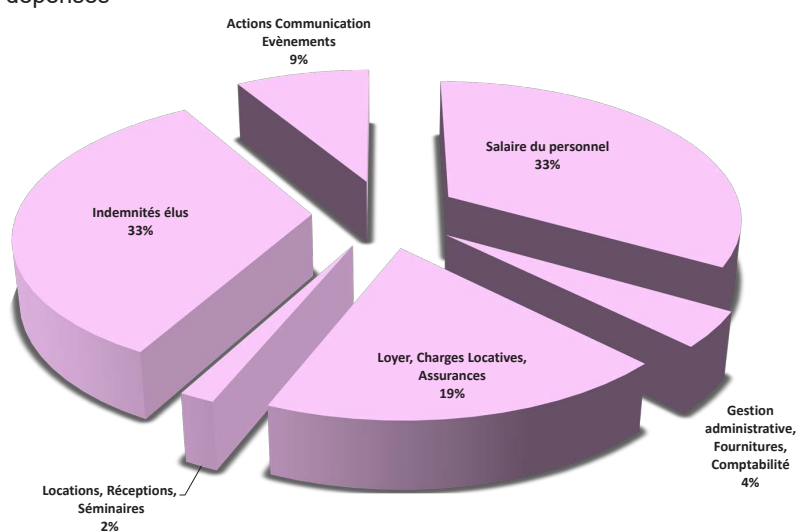
Les comptes de l'année 2016 sont validés.

## Budget 2017 :

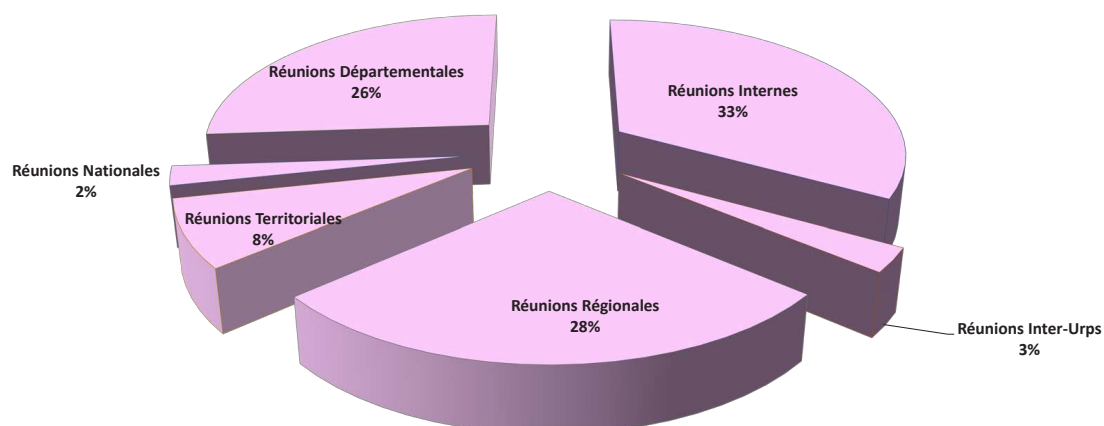
CHARGES	ÉTAT AU 31 12 2017	PRÉVISIONS 2018
Frais de fonctionnement	98 389.35 €	100 833.00 €
Indemnités / Perte revenus	54 269.50 €	52 000.00 €
Frais de personnel	78 702.84 €	78 395.00 €
Dot aux amortissements	1 040.20 €	1 040.00 €
Impôts sur les sociétés	679.00 €	679.00 €

PRODUITS	ÉTAT AU 31 12 2017	PRÉVISIONS 2018
Contributions ACOSS	206 546.14 €	206 546.00 €
Kinégarde (2016/2017) + AGRMKCA (Reliquat 2015/2016)	30 763.00 €	20 000.00 €
Autres produits : Intérêts DAT + Livret Bleu	5 209.63 €	4 682.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 519.00 €</b>	
Excédent	9 438.00 €	

## Budget 2017 : Ventilations des dépenses



## Classification des réunions 2017 :



## Actions et missions de l'URPS MK Grand-Est :

### Communication :

- Évolution et amélioration du site internet, mise aux couleurs du Grand-Est.
- Mise en ligne des comptes rendus des réunions sur le site.
- Diffusion de Newsletters mensuelles.
- Création d'une page Facebook.

### Création et envoi de deux bulletins d'informations envoyés par courrier :

- Janvier 2017
- Septembre 2017

### Association KinéGarde Grand-Est :

- Montage et demande de subvention FIR auprès de l'ARS pour la saison 2017/2018.

### Projet de la prise en charge de l'Activité Physique Adaptée :

- Partenariat avec le RSSBE (Réseau Sport Santé Bien Être).
- Création d'un questionnaire diffusé aux kinés.
- Résultat sur le site du nombre de MK intéressés par la prise en charge du Sport santé dans le Grand-Est.
- Participation au Diplôme Universitaire à Nancy.

### Présence de l'URPS MK à la 3<sup>e</sup> journée de recherche de l'IFMK de Nancy

- Création du Prix du meilleur mémoire.
- Les trois meilleurs mémoires ont reçu une récompense financée par l'URPS.
- Une participation financière est allouée pour cette journée.

### Tutorat de stage :

- Participation à son évolution en collaboration avec l'IFMK de Nancy.

### Le PRS2 :

- Envoi de nos propositions à l'ARS et rencontre avec M. Christophe Lannelongue, directeur Général de l'ARS.

## Inter URPS :

- En collaboration avec les orthoptistes, les psychologues et infirmiers, les pharmaciens, les dentistes, les pédicures podologues, la conférence « Je veille sur ma santé, je mets mes écrans en veille » est créée et présentée dans le Grand-Est aux dates suivantes : 18 mai à Nancy, le 9 novembre à Reims, le 7 décembre à Strasbourg, d'autres dates sont programmées.

### Rencontres avec les institutions :

- Participation aux réunions de l'ARS, Télémedecine, COPIL,
- Participation à différents conférences, colloques et comités : CRSA Santé-environnement, MSP, Inter URPS, Santé et sites industriels sensibles, CSOS-CRSA, Structure Régionale d'Appui (SRA), CTS, GOEMO PAERPA.
- Participation à des groupes de travail : PRS2 PNMD, RSSBE, ETP, APA, Soins de proximité, CLS, PTA Ouest Vosgien
- Participation à la journée Forum Personnes en situation de handicap, Kinés Séminaire F3r-RIR

### Travail et partenariat avec les CPAM, l'Ordre, l'ARS et le service médical sur l'accueil des jeunes MK : Réussir son installation.

- Réunions préparatoires.
- 1<sup>re</sup> présentation auprès des jeunes MK le 16 novembre 2017 à Strasbourg.

### Présence de l'URPS MK au stand Inter URPS du salon Rééduca :

- Les élus ont assisté à une conférence sur le thème : Rendre plus visible l'activité des MK libéraux grâce au Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR).
- Rencontre avec le MK libéraux de passage au salon.

### ROR : Répertoire Opérationnel des Ressources :

- Prise de contact avec les URPS IDF et OCCITANIE afin de mutualiser le fonctionnement.
- L'URPS MK est porteuse du projet ROR Grand Est.
- Présentation du ROR sur le site de l'URPS des MK.

### Mois sans Tabac :

- Une diffusion est faite en septembre par l'intermédiaire de la Newsletter.
- Cette action est relayée dans le Bulletin d'information de septembre.

### Télémedecine :

- Le dossier télémedecine est en cours de construction.
- Les élus participent à la mise en œuvre.

### Le zonage des MK dans la région Grand-Est :

- L'URPS MK participe à l'analyse du zonage de la profession.

# KinéGarde<sup>respiratoire</sup> Grand-Est

La saison des gardes respiratoires 2017-2018 est arrivée à son terme.  
 Nous vous remercions toutes et tous pour votre participation  
 et vous donnons rendez-vous au mois d'octobre pour la préparation et le début de la saison 2018-2019.  
 Si vous souhaitez participer aux prochaines gardes,  
 vous pouvez contacter notre secrétariat par mail : [recueil@urpsmk.fr](mailto:recueil@urpsmk.fr) ou au **09 72 62 68 87**

Nous vous communiquerons toutes les informations nécessaires en retour.

## L'URPS MK Grand-Est et KinéGarde Grand-Est se situent :

153, rue André Bisiaux  
 54320 MAXEVILLE  
 09 72 62 68 87  
[secretariat@urpsmk.fr](mailto:secretariat@urpsmk.fr) – [recueil@urpsmk.fr](mailto:recueil@urpsmk.fr)

Suivre notre actualité : [www.urpsmk.fr](http://www.urpsmk.fr)



L'URPS MK sera présente  
 au salon Rééduca 2018.

Vous êtes invités  
 à nous y rejoindre !

Le programme complet :  
[www.salonreduca.com](http://www.salonreduca.com)



Vice-président, Président



Trésorier, Président



Afin de mieux communiquer avec tous les masseurs-kinésithérapeutes du Grand-Est, les membres élus de l'URPS MK vous encouragent à nous faire parvenir vos coordonnées en nous retournant le coupon réponse ci-dessous :

Nom - Prénom :	.....	.....
Adresse du cabinet :	.....	CP: ..... VILLE : .....
Téléphone - Adresse mail	...../...../...../.....	.....@.....